

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

Dossier n°103

PROJET DE LOI N° /ALT PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 09 AVRIL 2024 A LOME, ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET D'ELARGISSEMENT ET DE MODERNISATION DE LA RN4-SECTION INTERSECTION RD152-INTERSECTION RD40 Y COMPRIS LA VOIE D'ACCES A L'UNIVERSITE THOMAS SANKARA

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu** la résolution¹ n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;
- Vu** la résolution² n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative de transition ;

a délibéré en sa séance du

et adopté la loi dont la teneur suit :

¹ Ecrire « Résolution » avec un « r » minuscule

² Ecrire « Résolution » avec un « r » minuscule

Article 1 :

Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt signé le 09 avril 2024 à Lomé, entre le Burkina Faso et la Banque ouest³ africaine⁴ de développement⁵ (BOAD), pour le financement partiel du Projet d'élargissement et de modernisation de la RN4-section intersection RD152-intersection RD40 y compris la voie d'accès à l'Université Thomas SANKARA.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le

Le Président

Le Secrétaire de Séance

³ Ecrire « Ouest » avec un « o » minuscule

⁴ Ecrire « Africaine » avec un « a » minuscule

⁵ Ecrire « Développement » avec un « d » minuscule